



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
10 mai 2022  
Français  
Original : anglais

**Conseil du commerce et du développement**  
**Commission du commerce et du développement**  
**Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce,**  
**les services et le développement**  
**Neuvième session**  
Genève, 4-6 juillet 2022  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

## L'évolution du commerce numérique des services\*

### Note du secrétariat de la CNUCED

#### Résumé

La Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement est une structure qui existe depuis longtemps et qui a pour objectif d'examiner la contribution du commerce des services à la diversification économique et au développement durable. Elle sert de cadre à l'échange de données d'expérience nationales et régionales et à la promotion de la coopération internationale. La présente session s'inspire des conclusions des huit sessions précédentes, des enseignements tirés des cinq sessions du Forum mondial sur les services tenues entre 2012 et 2021 et des analyses des activités d'assistance technique achevées et en cours.

À la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les États membres ont déclaré que la CNUCED devrait soutenir et promouvoir les activités et les initiatives dans les pays en développement en contribuant à améliorer le commerce des services, grâce notamment aux zones économiques spéciales. Le thème de fond de la neuvième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement le 28 février 2022, à l'issue d'une procédure d'approbation tacite.

On trouvera dans la présente note des renseignements d'ordre général au sujet de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement. En outre, le secrétariat de la CNUCED, s'appuyant sur les principales conclusions d'une étude de la CNUCED intitulée « Digitalization of services: What does it imply for trade and development? » (Dématérialisation des services : quelles incidences sur le commerce et le développement ?), y présente les dernières tendances dans le domaine du commerce des services fournis par voie numérique, notamment l'ampleur de la fracture numérique, et y examine les conséquences de l'essor de ces services pour les systèmes commerciaux. Enfin, des questions sont proposées aux experts pour examen à la neuvième session.

\* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du secrétariat de la CNUCED.



## I. Réunion d'experts pluriannuelle : renseignements d'ordre général

1. La Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement est une série de réunions annuelles traitant du rôle du commerce des services dans la diversification économique et visant à définir de nouvelles approches pour l'élaboration de politiques en matière de services et à établir une communauté mondiale de prestataires de services axée sur le développement.

2. En 2012, à la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les États membres ont indiqué qu'il était important de développer les services et d'y avoir accès, grâce à des cadres réglementaires et institutionnels adéquats, afin de parvenir à un développement socioéconomique sain<sup>1</sup>. Lancée en 2013, la Réunion d'experts pluriannuelle vise à contribuer à la mise en commun des acquis nationaux et régionaux, à faire progresser la compréhension des questions nouvelles à prendre en considération aux fins de l'action publique et à combler les principales lacunes dans l'élaboration des politiques grâce à des partenariats, notamment dans le domaine des données.

3. Entre 2013 et 2021, la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement a donné aux experts nationaux et internationaux la possibilité de mettre en commun des exemples de bonnes pratiques concernant l'élaboration de politiques efficaces grâce auxquelles le commerce des services peut concourir au développement, et d'en tirer des enseignements. Les conclusions des huit sessions passées soulignent l'importance des politiques, des règlements et des cadres institutionnels nécessaires au développement et au renforcement des secteurs de services, qui contribuent de manière efficace à un développement durable et inclusif (encadré 1).

Encadré 1

### **Thèmes des sessions précédentes de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement**

#### **Première session : Enjeux réglementaires et institutionnels**

Liens entre les secteurs de services d'infrastructure et les autres secteurs de l'économie  
Réglementations les plus propices aux investissements durables dans les infrastructures  
Critères fonctionnels applicables à la performance des prestataires de services  
Rôle des organismes réglementaires dans la promotion du développement industriel

#### **Deuxième session : Aspects réglementaires et institutionnels**

Examen des cadres réglementaire et institutionnel du secteur des services et libéralisation des services à l'échelle régionale  
Manière dont les parties à des accords commerciaux régionaux négocient des dispositions et des réglementations communes en matière de services d'infrastructure  
Moyens de parvenir à un régionalisme développementaliste qui associe l'accès aux marchés et des cadres de coopération en vue, notamment, de renforcer les capacités productives

#### **Troisième session : Aspects réglementaires et institutionnels**

Manière dont l'économie et le commerce des services peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable  
Rôle des institutions réglementaires et des cadres de gouvernance  
Moyens de renforcer la compétitivité des entreprises de services, s'agissant en particulier des petites et moyennes entreprises

#### **Quatrième session : Aspects réglementaires et institutionnels**

Importance de parvenir à des démarches cohérentes s'agissant des réglementations nationales et de la libéralisation commerciale dans le secteur des services

<sup>1</sup> TD/500/Add.1.

Amélioration des réglementations et définition des réglementations les mieux adaptées conciliant réforme et autonomie réglementaire nationale

**Cinquième session : Rôle de l'économie et du commerce des services dans la transformation structurelle et le développement équitable**

Contribution du secteur des services à la promotion des capacités de production et d'exportation

Mécanisme propice à la transformation structurelle

**Sixième session : Commerce des services et développement durable et solidaire**

Commerce des services liés à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie et à l'alimentation

Dynamique et moyens de facilitation du commerce des services

Accès aux marchés et réglementation dans les secteurs de services faisant l'objet d'accords commerciaux multilatéraux et régionaux

**Septième session : Renforcement des capacités productives grâce aux services**

Rôle des services dans l'économie et le commerce

Recensement des mesures et des institutions dont les pays en développement ont besoin pour renforcer leurs capacités productives grâce aux services

**Huitième session : Tirer parti des services, y compris des services d'infrastructure, pour atteindre les objectifs de développement durable**

Diversification économique axée sur les services

Moyens d'assurer la fourniture de services d'infrastructure de bonne qualité grâce à une réglementation intelligente

*Source : CNUCED.*

4. En septembre 2021, à la cinquième session du Forum mondial sur les services, qui tenait lieu de manifestation préalable à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les coorganisateur ont adopté un communiqué commun dans lequel ils invitaient la CNUCED à créer une structure relevant du Forum et destinée à promouvoir le dialogue et les possibilités de partenariat ainsi que d'autres initiatives au sein de la communauté mondiale de prestataires de services<sup>2</sup>. Cette structure contribuerait à tirer le meilleur parti du potentiel des pays en développement dans le domaine du commerce des services, notamment en ce qui concerne le commerce mondial des services fournis par voie numérique.

5. À la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en octobre 2021, les États membres ont déclaré que la transformation des économies par la diversification était l'une des quatre transformations majeures nécessaires à la transition vers un monde plus résilient, plus numérique et plus inclusif de prospérité partagée. Dans le Pacte de Bridgetown, ils ont affirmé que les services avaient fait la preuve de leur efficacité en tant que moteur de la croissance économique, du transfert de technologie selon des modalités arrêtées d'un commun accord et de la création de possibilités d'emploi, y compris pour les femmes, et que la CNUCED devait « soutenir et promouvoir les activités et les initiatives dans les pays en développement en contribuant à améliorer le commerce des services, grâce notamment aux zones économiques spéciales »<sup>3</sup>.

6. La présente session s'inspire des conclusions des huit sessions précédentes, des enseignements tirés des cinq sessions du Forum mondial sur les services tenues entre 2012 et 2021 et des analyses des activités d'assistance technique achevées et en cours, notamment des examens de la politique des services menés par la CNUCED<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Voir <https://unctad.org/meeting/global-services-forum-2021-services-led-transformation-post-pandemic-recovery>. Note : Tous les sites Web mentionnés dans les notes de bas de page ont été consultés en mai 2022.

<sup>3</sup> TD/541/Add.2.

<sup>4</sup> Voir <https://unctad.org/SPRs>.

## II. Réunion d'experts pluriannuelle : thème principal de la présente session et des sessions suivantes

7. Les sessions de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement seront désormais axées sur la contribution du commerce des services à la diversification économique, l'objectif étant de faciliter la mise en œuvre du Pacte de Bridgetown. Le rôle catalyseur des services dans la diversification de l'économie a été étudié de façon approfondie<sup>5</sup>. Parce qu'ils permettent de fournir des intrants pour un vaste éventail d'activités dans tous les secteurs, les services peuvent influencer sur la productivité et la compétitivité des activités d'aval. Selon une estimation, ils peuvent représenter jusqu'à deux tiers de la valeur des exportations d'articles manufacturés<sup>6</sup>. L'accès à des services performants, notamment par l'importation, est susceptible d'aider les industries à améliorer leur compétitivité ou les start-up à renforcer leurs capacités productives et ainsi contribuer à la diversification des activités productives au niveau national. Chaque session de la Réunion d'experts pluriannuelle traitera de ce vaste thème sous un angle différent, en tenant compte des évolutions et des nouveautés relatives à l'environnement commercial en matière de services.

8. À la présente session, les experts envisageront le thème susmentionné dans le contexte de la dématérialisation en cours des services. Ils examineront la façon dont la dématérialisation pourrait changer la donne en ce qui concerne la participation des pays en développement au commerce des services et échangeront des données d'expérience sur les liens entre commerce des services numériques et diversification économique.

## III. Dématérialisation et commerce des services : questions clefs

9. La présente section traite des principales conclusions de l'étude de la CNUCED relative au commerce des services fournis par voie numérique, intitulée « Digitalization of services: What does it imply for trade and development? ». Ces services peuvent être fournis à distance au moyen de réseaux de technologies de l'information et des communications (TIC), tels que les services de TIC, les services d'assurance et les services financiers, les services professionnels, les services de vente et de commercialisation, les services de recherche-développement et les services d'éducation<sup>7</sup>.

### A. Les exportations de services fournis par voie numérique se sont révélées plus résilientes face à la pandémie

10. Les exportations de services ont connu un fort recul pendant la pandémie. Ainsi, en 2020, les exportations mondiales de services de voyage et de transport ont chuté de respectivement 63 et 20 %. Les exportations de services fournis par voie numérique ont été plus résilientes que celles d'autres services et biens, qui ont enregistré une baisse globale. À titre d'exemple, les exportations de services fournis par voie numérique des pays en développement ont augmenté de 1 % en 2020 (voir figure). Entre 2014 et 2020, elles ont augmenté de 5 % par an, contrairement aux exportations de biens et de services pris dans leur ensemble, qui ont diminué de 1 % par an.

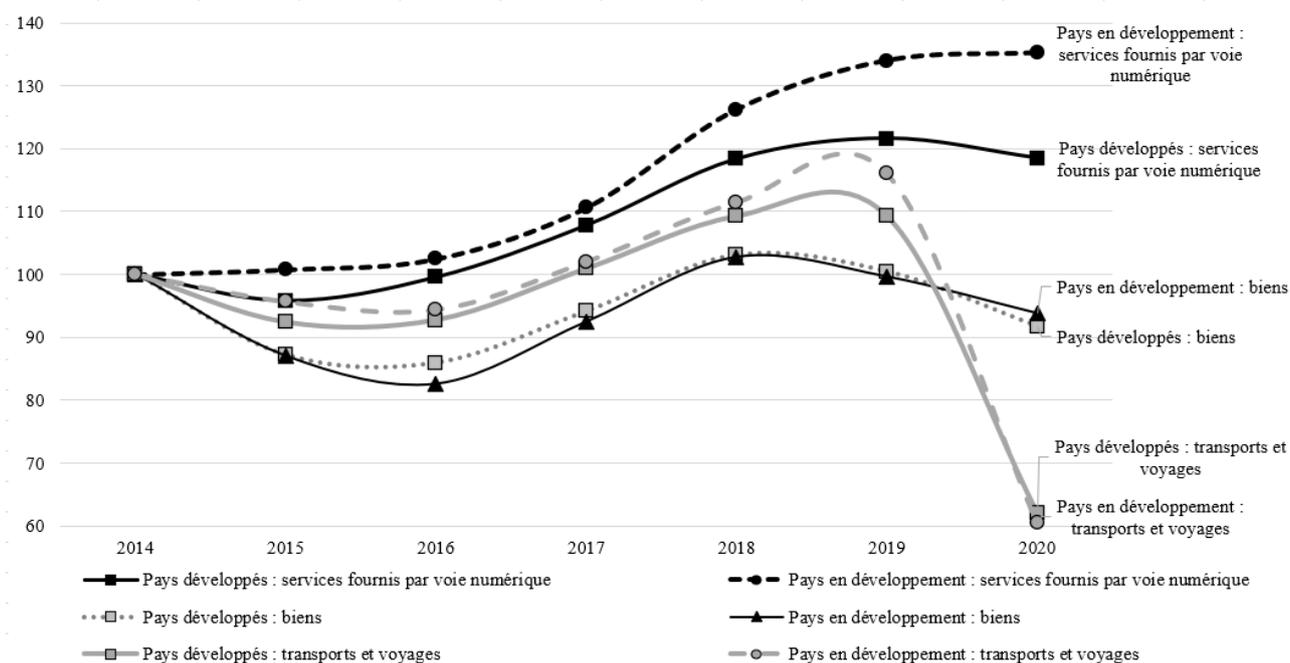
<sup>5</sup> Voir CNUCED, 2017, *Services and Structural Transformation for Development* (publication des Nations Unies, New York et Genève).

<sup>6</sup> S. Miroudot et C. Cadestin, 2017, *Services in global value chains: From inputs to value-creating activities*, Document de travail sur la politique commerciale n° 197, Organisation de coopération et de développement économiques.

<sup>7</sup> Voir CNUCED, 2015, *International trade in ICT services and ICT-enabled services: Proposed indicators from the Partnership on Measuring ICT for Development*, Note technique de la CNUCED sur les TIC au service du développement n° 3, et CNUCED, 2022a, *Digital trade: Opportunities and actions for developing countries*, Note d'orientation n° 92.

## Évolution des exportations entre 2014 et 2020

(Indice ; 2014=100)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat.

Note : La classification des services fournis par voie numérique suit celle de la note technique de la CNUCED susmentionnée (CNUCED, 2015).

### B. Les services liés aux technologies de l'information et des communications sont des moteurs du commerce des services fournis par voie numérique

11. La résilience du commerce des services fournis par voie numérique est conditionnée par la performance des services de télécommunications et de TIC. Entre 2014 et 2019, les exportations de ces services ont augmenté de 9 % dans les pays en développement, dont les exportations de services dans leur ensemble ont enregistré une hausse de seulement 4 % au cours de la même période. La pandémie a eu pour effet d'accentuer cette tendance. Selon la base UNCTADstat, en 2020, les exportations de services de télécommunications et de TIC des pays en développement ont augmenté de 5 %, alors que les exportations totales de services de ces pays ont diminué de 26 %. Les services de télécommunications et de TIC représentent 4 % de la valeur des exportations mondiales dans tous les secteurs, y compris l'agriculture et l'industrie manufacturière. La performance de ces services repose sur plusieurs facteurs. En 2018, selon la base de données sur les échanges en valeur ajoutée de l'Organisation de coopération et de développement économiques, la valeur ajoutée étrangère des activités en amont des services de TIC était de 22 % dans les pays membres de l'organisation et de 14 % dans les pays non membres pour lesquels des données étaient disponibles. Ces chiffres illustrent l'importance de l'offre intérieure et étrangère et, par conséquent, le besoin de cohérence entre les politiques commerciales qui influent sur la fourniture de services à l'étranger et les politiques industrielles qui façonnent la fourniture de services à l'échelle nationale. L'économie créative a en outre des effets sur les services de télécommunications et de TIC (encadré 2).

Encadré 2

**Économie créative : possibilités offertes par les technologies numériques**

L'utilisation des technologies issues de la quatrième révolution industrielle ouvre de nouvelles perspectives pour l'économie créative. Par exemple, l'intelligence artificielle, qui permet de personnaliser les contenus, est utilisée par certaines plateformes en ligne, notamment aux fins de la personnalisation des préférences musicales et cinématographiques ; certains objets artisanaux peuvent désormais être produits par fabrication additive (impression 3D) ; grâce à la réalité augmentée, il est possible de faire apparaître des mannequins qui ne sont pas présents physiquement lors des défilés de mode ; la réalité de synthèse peut servir à favoriser la création d'une expérience immersive dans les arts du spectacle et les jeux informatiques.

L'interdépendance entre l'univers de la création et l'univers numérique est manifeste. En 2013, les contenus créatifs ont généré un chiffre d'affaires de 200 000 milliards de dollars dans le monde, ce qui a stimulé les ventes d'équipement numérique et la demande de services de télécommunications à haut débit. En stimulant la demande, les industries de la création favorisent la transformation numérique. Réciproquement, le recours aux outils numériques peut accroître la portée, le potentiel et le développement de l'économie créative, notamment en ce qui concerne la création, la production, la distribution et l'accès aux marchés. Par exemple, les artistes peuvent communiquer directement avec le public grâce aux plateformes numériques.

Du fait du renforcement de la connectivité, il est désormais possible de fournir davantage de contenus de qualité et on pourrait assister à une augmentation de la demande de biens et de services créatifs. Les analyses numériques fondées sur les données facilitent la création et la commercialisation de biens et de services créatifs, et la transformation numérique est propice à l'apparition de nouveaux processus de production et de nouvelles professions, à l'innovation en ce qui concerne les produits, les processus et les modèles commerciaux, à la collaboration en ligne et à la communication numérique.

*Source : CNUCED, 2022b, Creative Industry 4.0: Towards a New Globalized Creative Economy (publication des Nations Unies, Genève).*

### C. Certains pays en développement rattrapent leur retard dans le commerce des services fournis par voie numérique

12. Entre 2014 et 2020, les exportations de services de télécommunications et de TIC des pays en développement ont augmenté de 8 %, ce qui est supérieur à la croissance de 7 % enregistrée par les pays développés. Il existe toutefois des écarts importants entre les différentes régions en développement. Au cours de la même période, les exportations des services susmentionnés ont augmenté de 9 % en Asie et de 5 % en Amérique latine et dans les Caraïbes ; en Afrique, elles ont baissé de 2 %. Dans les pays les moins avancés, elles ont chuté de 8 %, selon les informations de la base de données UNCTADstat. Ces écarts entre les régions en développement traduisent des différences structurelles dans les secteurs des services. En 2019, avant la pandémie, les services de télécommunications et de TIC représentaient 5 % des exportations de services commerciaux de l'Afrique ainsi que de l'Amérique latine et des Caraïbes, et 12 % de celles des pays en développement d'Asie. La même année, les services fournis par voie numérique représentaient 25 % des exportations de services commerciaux de l'Afrique, 30 % de celles de l'Amérique latine et des Caraïbes et 42 % de celles des pays en développement d'Asie (voir tableau). En plus d'améliorer l'infrastructure physique des services de télécommunications et de TIC, la coopération régionale et internationale destinée à renforcer les compétences humaines nécessaires à la fourniture de services par voie numérique contribuerait à réduire les écarts entre les régions.

**Répartition des exportations de services commerciaux, 2019**

(Pourcentage)

|  | <i>Pays développés</i> | <i>Pays en développement</i> | <i>Pays en développement d'Afrique</i> | <i>Pays en développement des Amériques</i> | <i>Pays en développement d'Asie</i> | <i>Pays les moins avancés</i> |
|--|------------------------|------------------------------|--|--|-------------------------------------|-------------------------------|
| Services liés aux biens                    | 3,7                    | 4,2                          | 2,7                                    | 2,7  | 4,5                                 | 5,4                           |
| Services de transport                      | 15,5                   | 20,5                         | 26,6                                   | 15,3                                       | 20,7                                | 25,3                          |
| Services de voyage                         | 20,2                   | 32,6                         | 43,4                                   | 48,6                                       | 29,7                                | 47,7                          |
| Services de construction                   | 1,3                    | 2,9                          | 2,0                                    | 0,1  | 3,3                                 | 2,5                           |
| Services financiers                        | 12,6                   | 6,4                          | 4,2                                    | 6,2  | 6,6                                 | 2,0                           |
| Propriété intellectuelle                   | 9,2                    | 1,7                          | 0,3                                    | 0,6  | 2,0                                 | 0,2                           |
| Services de télécommunications et de TIC   | 11,4                   | 10,7                         | 5,2                                    | 5,4  | 11,8                                | 5,6                           |
| Autres services commerciaux                | 24,3                   | 20,0                         | 14,8                                   | 17,6                                       | 20,8                                | 10,9                          |
| Services aux personnes, culture et loisirs | 1,7                    | 0,9                          | 0,8                                    | 3,6  | 0,6                                 | 0,3                           |
| Services fournis par voie numérique        | 58,6                   | 39,2                         | 24,7                                   | 30,1                                       | 41,5                                | 18,8                          |
| <b>Total</b>                               | <b>100,0</b>           | <b>100,0</b>                 | <b>100,0</b>                           | <b>100,0</b>                               | <b>100,0</b>                        | <b>100,0</b>                  |

*Source* : Calculs de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat.

*Note* : La classification des services fournis par voie numérique suit celle de la note technique de la CNUCED susmentionnée (CNUCED, 2015).

#### **D. Les cadres commerciaux pour les services fournis par voie numérique ont changé**

13. Le passage au numérique a fait évoluer la façon dont les services sont fournis, ce qui transforme la façon dont le commerce des services est encadré dans le système commercial multilatéral. Quatre modes de fourniture internationale de services sont définis dans l'Accord général sur le commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'utilisation de plateformes numériques peut, par exemple, contribuer à améliorer l'efficacité et la rentabilité de la commercialisation et des transactions transfrontières, et ainsi faire bondir les flux commerciaux dans le cadre du premier mode prévu par l'Accord (fourniture transfrontière); grâce aux technologies de streaming, il est possible de remplacer la fourniture physique de services par une fourniture numérique, ce qui entraîne le passage du quatrième mode (présence de personnes physiques) ou du deuxième mode (consommation à l'étranger) au premier mode; les services fournis par des filiales dans les pays consommateurs, ou au titre du troisième mode (présence commerciale), peuvent désormais être fournis par voie numérique, ce qui entraîne un passage au premier mode. En raison de l'accélération du passage au numérique, il pourra être nécessaire d'affiner les règles et disciplines commerciales existantes en fonction de la manière dont les services sont fournis et consommés dans le paysage actuel du commerce international. Les membres de l'OMC ont examiné les règlements nationaux qui concernent les services et les prestataires, et, en décembre 2021, 67 d'entre eux ont décidé de mener une initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services<sup>8</sup>. Les engagements pris par chaque membre au titre de cette initiative lieront les autres membres, y compris ceux qui n'ont pas participé aux négociations y relatives. En ce qui concerne le commerce électronique, 86 membres de l'OMC participent, depuis 2017, à des échanges de vues tenus dans le cadre des négociations et consacrés à des domaines tels que les droits de douane sur les transmissions électroniques, les flux de données transfrontières, la localisation des données,

<sup>8</sup> Voir [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/serv\\_f/jsdomreg\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/serv_f/jsdomreg_f.htm).

les codes sources, la cybersécurité et la protection des consommateurs en ligne, ainsi que la signature et l'authentification électroniques<sup>9</sup>.

14. Au-delà du système commercial multilatéral, une large libéralisation des services a eu lieu au niveau régional. En particulier, la nouvelle génération d'accords commerciaux régionaux tend vers une intégration plus poussée et plus globale, fait une large place aux questions de réglementation et traite des mesures de réglementation interne qui concernent les services, l'investissement et la concurrence. C'est notamment le cas de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste et du Partenariat économique global régional. L'intégration prévue par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine est axée sur cinq secteurs prioritaires, à savoir les services aux entreprises, les communications, les services financiers, le tourisme et les transports<sup>10</sup>. Le secteur des services revêt donc une importance croissante en Afrique, où il permet de relever les défis s'agissant de consolider les processus de libéralisation du commerce dans un cadre viable à l'échelle du continent et d'échanger dans un monde de plus en plus dématérialisé. En outre, les gouvernements des pays africains pourraient envisager d'établir des chaînes de valeur reposant sur des services incorporés et intégrés.

15. Parallèlement à la coopération réglementaire menée dans le cadre d'accords commerciaux officiels, il existe un certain nombre de solutions concrètes susceptibles d'encourager le commerce des services fournis par voie numérique aux niveaux bilatéral, régional et mondial. Il est notamment possible de chercher à garantir la rapidité et l'efficacité économique de la prestation de ces services en facilitant la circulation des informations, des données, des technologies et des personnes physiques et morales, afin que les services puissent être échangés dans un environnement commercial de plus en plus dématérialisé grâce à l'allègement des contraintes réglementaires.

#### IV. Questions à examiner

16. À la neuvième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement, les experts souhaiteront peut-être examiner les questions suivantes :

- a) Quelles sont les meilleures pratiques relatives à l'élaboration de politiques commerciales et de cadres réglementaires nationaux cohérents à l'appui des services de TIC (qui facilitent le commerce des services fournis par voie numérique) ?
- b) Existe-t-il des exemples dans lesquels la coopération ou les accords commerciaux bilatéraux ou régionaux ont contribué au renforcement des capacités dans le domaine du commerce des services fournis par voie numérique ?
- c) Dans quelles circonstances le commerce des services fournis par voie numérique a-t-il contribué à la diversification économique (par exemple, grâce au transfert de connaissances, à la formation ou à l'enseignement en ligne, ou en permettant au marché de se développer au-delà d'une frontière géographique) ?
- d) Quels secteurs des services devraient être traités aux prochaines sessions de la Réunion d'experts pluriannuelle dans le cadre de l'examen du rôle du commerce des services dans la diversification économique ?

<sup>9</sup> Pour une analyse approfondie, voir CNUCED, 2021, *What is at Stake for Developing Countries in Trade Negotiations on Electronic Commerce? The Case of the Joint Statement Initiative* (publication des Nations Unies, Genève).

<sup>10</sup> Voir Commission économique pour l'Afrique, 2021, *Assessing Regional Integration in Africa X: Africa's Services Trade Liberalization and Integration under the African Continental Free Trade Area* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.21.II.K.2, Addis-Abeba).